

Lycée LOUIS PERGAUD

91 - 93 bd Léon Blum

25022 BESANÇON Cedex

Tél: 03 81 54 77 77

lyc.pergaud.besancon@ac-besancon.fr

MARCHÉ PUBLIC DE MANUELS SCOLAIRES 2020/2021 MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Établi en application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et Du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Identification de la personne publique

- Lycée Louis Pergaud 91 boulevard Blum 25 022 BESANCON Cedex
- Pouvoir adjudicateur : M. GORGOL, Proviseur
- Comptable assignataire: Mme CLEMENT, Agent Comptable

RÈGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

1/ OBJET

La consultation porte sur la prestation suivante : Fourniture et livraison de manuels scolaires version papier et/ou numérique pour le :

Lycée Louis Pergaud, 91, Boulevard Léon Blum BP 979 25022 BESANCON CEDEX.

La liste des livres prévus et leur nombre sont donnés, à titre indicatif, Les quantités indiquées varieront, en plus ou en moins, en fonction du nombre d'élèves inscrits pour l'année scolaire 2020-2021. En cas de livraison excédentaire, les manuels non étiquetés devront être repris. Les variantes ne sont pas acceptées. Les candidats doivent impérativement proposer une offre conforme au cahier des charges. Aucune option n'est prévue.

Division en lots: sans objet

ARTICLE 2 : FORME ET DURÉE DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à bons de commande de prestations de services passé selon les articles 27 et 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics concernant les marchés conclus selon une procédure adaptée. Le marché est conclu pour l'année scolaire 2020/2021.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à 75 000.00€ TTC maximum.

ARTICLE 3 : RENSEIGNEMENT D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

- **3.1** <u>Unité Monétaire</u>: le marché sera établi en euro ; le candidat indiquera dans l'acte d'engagement le montant en EURO de sa proposition.
- 3.2 Forme juridique du groupement d'entreprises attributaire du marché

Titulaire unique ou Groupement d'entreprises solidaires. Un candidat ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

3.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres. Le fournisseur proposera un prix ferme et définitif ; compte – tenu des délais de réalisation du marché, il n'y aura ni ajustement, ni actualisation.

- **3.4** Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration : Sans objet
- 3.5 Modalités de financement et de paiement

Financement par le Lycée Pergaud sur subvention accordée par le Conseil régional de Franche Comté. Possibilité de cession ou de nantissement de créance conformément à l'article 86 du code des marchés publics. Le présent marché est soumis à l'accord express du conseil d'administration du lycée Pergaud. Ce marché ne pourra

être exécuté si l'offre dépasse le budget prévisionnel voté en conseil d'Administration.

Paiement par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique en vigueur dans le délai global de 30 jours ; aucune avance ne sera consentie, aucun acompte ne sera versé.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXÉCUTION

- Les organismes retenus devront présenter toutes les garanties au regard de la réglementation en
- Les candidats devront présenter une offre globale avec un pourcentage de remise
- Le candidat doit se conformer aux conditions du présent CCATP. En cas de contradiction entre les conditions de l'organisme et le cahier des charges, celles du présent CCATP prévaudront.
- Le dossier est en langue française.

ARTICLE 5 : DOSSIER DE CONSULTATION

5.1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est à télécharger sur www.aji-france.fr

5.2 Pièces constitutives du dossier

- Règlement de la consultation
- Bordereau de prix valant acte d'engagement
- Liste indicative des besoins

ARTICLE 6: PRIX ET RÈGLEMENT DES FACTURES

1/ ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Le prix TTC proposé en euros avec indication du pourcentage de remise consentie devra comprendre tous les frais afférents à la prestation

Les prix sont fermes et non révisables pour la durée du marché.

2/ FACTURATION

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Les prestations seront payées par virement administratif dans les conditions suivantes :

La facture est établie en Euros en 2 exemplaires ; la première portant la mention « original » si elle n'est pas envoyée via le système de facturation électronique Chorus Pro.

La facture portera, outre les mentions légales les indications suivantes : la destination du voyage, les références bancaires aux normes SEPA, la période d'exécution de la prestation.

Le comptable assignataire du paiement est :

Mme l'agent comptable - Lycée Louis Pergaud - 91, boulevard Blum -25 022 BESANCON

ARTICLE 7 : ASSURANCES

Dans un délai de 5 jours à compter de la date d'attribution du marché, sous peine d'annulation immédiate de la procédure, le fournisseur retenu devra justifier, par une attestation originale, ainsi qu'une copie de la police d'assurance, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité civile

Le titulaire aura souscrit, à ses frais, un contrat auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en vertu de l'article 1384 du Code civil, qui couvrira toute la durée du contrat et garantira toutes les conséquences pécuniaires liées à sa responsabilité civile.

La responsabilité du lycée ne pouvant être engagée, si à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties t(ou) le montant de l'assurance du titulaire s'avéraient insuffisants. En cas de franchise dans le contrat du titulaire, ce dernier sera réputé la prendre intégralement à sa charge. Le contrat d'assurance devra prévoir une clause de renonciation, de la part du titulaire et de son (ses) assureur(s), à tout recours contre le lycée.

ARTICLE 8 : CONTENTIEUX

CONTENTIEUX

Le tribunal administratif de Besançon est seul compétent pour traiter des litiges qui pourraient survenir.

ARTICLE 9: CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution sont les suivants :

1) PRIX: note pondérée sur 80 (80 %)

Le pourcentage de remise le plus avantageux sera crédité de 80 points. Une décote de 10 points sera imputée à chaque pourcent inférieur.

2) QUALITÉ DES SERVICES (conditions de livraison et d'échange) : note pondérée sur 20 (20%)

L'addition des 2 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant – L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

NB : Le présent marché n'inclut pas la mise à disposition d'un logiciel de suivi/prêt/traitement des manuels ni d'un système d'étiquetage

ARTICLE 10: PASSATION DES COMMANDES ET LIVRAISON

Toute commande passée au plus tard le 13 juillet 2020 devra être impérativement livrée à partir du lundi 24/08/2020 et avant le mercredi 26/08/2020.

Toutefois, d'autres livraisons seront possibles, en cours d'année scolaire, en cas de besoin.

ARTICLE 11 : CANDIDATURES

1/ DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES:

La date limite de réception des offres est fixée au 30 juin 2020 à 12h00.

1) PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Le dossier de consultation est constitué des éléments suivants :

- le présent règlement de consultation signé
- Bordereau de prix valant acte d'engagement
- le formulaire DC1 téléchargeable par exemple sur le site de la Direction des Affaires juridiques *: http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- le présent règlement de consultation signé valant cahier des clauses administratives et techniques particulières.
 - * Nota: Afin de simplifier le dépôt des offres, les dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 ne font plus obligation au candidat, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de produire un acte d'engagement signé pour l'offre présentée. Cette exigence n'interviendra qu'au terme de la procédure afin de formaliser le marché conclu avec l'opérateur économique auquel il est envisagé d'attribuer le marché.
- le formulaire DC2* téléchargeable par exemple sur le site de la Direction des Affaires juridiques : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
- *En application de l'article 49-I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des imprimés DC1 et DC2 du ministère de l'Economie et des Finances, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type. Ce document « papier »sera rédigé obligatoirement en français.

2) MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES :

Dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique, les offres devront être transmises via la plateforme de dématérialisation choisie et/ou par envoi électronique à l'adresse suivante : intendance.0250010a@ac-besancon.fr

Avec copie à : nicolas.david@ac-besancon.fr
le message ayant pour sujet «MAPA Manuels scolaires 2020/2021»

3) RENSEIGNEMENTS:

M. Nicolas DAVID, attaché d'intendance au lycée Pergaud Nicolas.david@ac-besancon.fr 03.81.54.77.77

Vu et pris connaissance le/ 2020,

Pour le candidat (nom, signature et cachet),